



## Ouvrier de production horticole ornementale

### La profession :

L'ouvrier de production ornementale est un professionnel qualifié qui assure, sous la responsabilité d'un chef de culture, la production de végétaux d'ornement d'intérieur et d'extérieur.

L'activité s'effectue sous abri ou à l'extérieur, en floriculture ou en pépinière.

Certains travaux sont plutôt physiques alors que d'autres requièrent dextérité et minutie.

Il doit donc :

- connaître les plantes et leurs besoins, leurs exigences en production, ainsi que lors de leur utilisation,
- être capable de réaliser l'ensemble des opérations liées à la conduite et l'entretien des cultures, ceci aux différents stades de la production (depuis la multiplication jusqu'à la commercialisation),
- s'être approprié un environnement technologique de plus en plus spécifique et complexe (gestion automatisée des paramètres climatiques et culturaux : chauffage, aération, fertilisation, irrigation, éclairage, ombrage),
- savoir utiliser l'ensemble des équipements et matériels de culture et en assurer l'entretien courant,
- être capable d'assurer la conduite simultanée de plusieurs cultures au sein d'une même unité de production,
- maîtriser les différentes techniques de production.

Durée du parcours :  
15 à 18 mois 1/2

Remarque : une période préparatoire polyvalente (cf. fiche spécifique) d'une durée de 14 à 26 semaines précède éventuellement l'abord du préparatoire spécifique ; la durée du séjour est rallongée d'autant.

Qualification :

Titre professionnel de niveau V délivré par le ministère Chargé de l'Emploi



### Aptitudes et qualités requises :

*Pour des situations courantes de travail :*

- ▶ tolérance à la station debout avec aptitude à la marche en terrain varié et aux positions diverses
- ▶ tolérance au port de charges (jusqu'à 13 kg)
- ▶ sens de l'observation
- ▶ tolérance aux chaussures de sécurité
- ▶ tolérance cutanée et respiratoire aux pollens et autres irritants
- ▶ tolérance aux variations climatiques

*Pour des situations occasionnelles de travail ou des emplois spécifiques :*

- ▶ disponibilité (obligation dans certains cas, d'assurer des permanences lors des week-ends et jours fériés)
- ▶ tolérance au port de charge (jusqu'à 20 ou 30 kg)
- ▶ aptitude au travail à genoux
- ▶ tolérance aux masques de protection

Remarque :

La plupart des entreprises horticoles sont situées en dehors des zones urbaines ; le permis de conduire est donc souhaitable pour l'insertion professionnelle.

# Programme d'enseignement

L'enseignement est dispensé sous forme d'activités types au sein d'une filière horticole, filière qui permet, après une phase de formation en préparatoire spécifique horticole (réentraînement au travail, travaux horticoles de base et précision du projet), d'acquérir une qualification dans une des spécialités horticoles : Paysage, Production horticole ornementale.

## Préparatoire spécifique

520 heures réparties sur 3 mois et demi

Voir fiche Filière horticole

## La formation professionnelle

de 1533 heures réparties sur 12 mois  
à 1933 heures réparties sur 15 mois

### Multiplier des végétaux d'ornement en production horticole

- semer
- bouturer
- réaliser le greffage simple
- marcotter et diviser

### Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux d'ornement

- réaliser le travail du sol
- repiquer, empoter, repoter des végétaux d'ornement
- planter, placer, distancer
- arroser, fertiliser des végétaux en place
- tailler, tuteurer et palisser des végétaux d'ornement
- protéger les végétaux d'ornement des parasites, maladies et adventices

### Préparer et conditionner des végétaux d'ornement, conseiller la clientèle sur le site de production

- préparer et conditionner les végétaux d'ornement en fonction d'une consigne orale et/ou d'un bon de commande
- réaliser une composition florale simple
- aider et conseiller la clientèle sur le site de production horticole.

### Périodes en entreprise :

Sept à dix semaines en fonction du parcours

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le  
CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE - CITE DE CLAIRVIVRE  
24160 SALAGNAC  
Tél. : 05.53.62.23.24 - Fax : 08.05.63.90.63  
Email : [crp.contact@epd-clairvivre.org](mailto:crp.contact@epd-clairvivre.org)  
Site : [www.crp-clairvivre.fr](http://www.crp-clairvivre.fr)